

S OS LM 66/5

352

(1945, 47)

A

Electrification de la Ceinture-Sud

	C.A.	25.	4.45	13	V 8°)
Lettre S.N.C.F. a u M.T.P.		30.	4.45		
Dépeche MTP à la SNCF		20.	6.47		

Electrification de la Ceinture Sud



- d'un poste de mise en parallèle et d'alimentation avec 12 départs 1.500 V en gare de VALENTON ;

3° - l'équipement électrique des voies par lignes de contact aériennes :

- à suspension caténaire pour 105 km 5 de voies principales et 12 km 6 de voies secondaires ;

- à suspension simple pour 5 km de voies hautes de VALENTON-SUCY et 38 km 7 de voies accessoires des gares et stations ;

4° - l'adaptation à la traction électrique des installations existantes de signalisation et de téléphonie ;

5° - l'installation des circuits téléphoniques nécessaires à la commande et au contrôle de la traction électrique.

Les dispositions envisagées, détaillées dans la notice explicative et sur les plans joints au dossier sont, dans leur ensemble, semblables à celles adoptées pour les lignes déjà électrifiées. Elles permettront une économie annuelle de 18.000 T de charbon et une plus grande souplesse d'exploitation.

Après examen par mes Services techniques, j'approuve le projet présenté, dont le montant en principal, réévalué, aux prix actuels, à 425 M 6 est imputable sur les crédits d'engagement ouverts au budget d'établissement de 1947 (Programme de grands travaux).

Cette approbation est donnée sous les réserves et conditions suivantes :

1°) les imputations, effectuées conformément à la circulaire ministérielle du 20 Mai 1902 et à l'avenant du 4 Mars 1942, article 1er, paragraphe h, seront les suivantes :

I - Compte de premier établissement

Débit - Dépenses de travaux complémentaires proprement dits, évaluées, en principal, à ..... 424.900.000<sup>f</sup>

Dépenses de travaux complémentaires du matériel inventorié, évaluées, en principal à 1.225.000<sup>f</sup>

Crédit - Valeur primitive, en principal, des installations supprimées ..... 703.000<sup>f</sup>

2 - Fonds de renouvellement

Débit - Valeur primitive, en principal, des installations supprimées ..... 700.000<sup>f</sup>

Crédit - Valeur de récupération de matériaux, évaluée à ..... 525.000<sup>f</sup>

2°) la dépense à payer chaque année devra rester dans la limite des crédits de paiement inscrits à cet effet au budget d'établissement de la S.N.C.F. (programme de Grands Travaux) Electrification de la Ceinture Sud - Régions Nord et Ouest - approuvé pour l'exercice correspondant ;

3°) l'autorisation de mise en service ne sera donnée qu'après exécution, d'accord avec l'Administration des P.T.T. des moyens de protection des communications télégraphiques et téléphoniques ;

4°) si, malgré les précautions prises, des troubles, quelle qu'en soit la cause (induction, dérivation, retour par le rail, etc) sont constatés dans les communications télégraphiques ou téléphoniques, les mesures nécessaires pour les faire cesser devront faire l'objet de conférences entre l'Administration des P.T.T. et la S.N.C.F. ; en cas de désaccord, il m'en sera référé et il sera statué après avis du Comité d'Electricité ;

5°) conformément à l'article 28 du cahier des charges de la S.N.C.F. les déplacements d'artères des P.T.T. occasionnés par les travaux doivent être exécutés aux frais et par les soins de l'Administration des P.T.T. ;

6°) conformément à l'article 4 de son cahier des charges, la S.N.C.F. devra rétablir à ses frais la surface de roulement des routes traversées à niveau ;

7°) la reconstruction du P.S. du C.D. 156 à PALAISEAU donnera lieu à une participation financière de la S.N.C.F. tenant compte, d'une part, de la plus grande longueur de l'ouvrage, et, d'autre part, de la surélévation nécessitée par le passage des caténaies ;

8°) les modifications du P.N. d'EPINAY-sur-ORGE

occasionnées par l'élargissement à 20 m du C.D. 25, prévu par le plan d'aménagement de la région parisienne feront l'objet d'un projet spécial ;

9°) vous procéderez à un aménagement des crédits en vue d'assurer la dotation nécessaire au financement du projet.

J'adresse copie de la présente décision :

- à M. le Ministre de la Production Industrielle  
(Direction du Gaz et de l'Electricité) ;

- à l'Ingénieur en Chef de la 9<sup>e</sup> circonscription  
électrique

- et aux Ingénieurs en Chef du Service ordinaire des  
Ponts et Chaussées des départements de la Seine et de Seine-et-  
Oise.

P. le Ministre et par autorisation,  
Le Directeur Général des  
Chemins de fer et des  
Transports,

(s) DORGES

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

-----

Le Président  
du Conseil d'Administration

Etudes générales

Paris, le 30 avril 1945

Electrification de la  
Ceinture-Sud

COPIE

Veg 39 990 081 - 4

34

D 3471/26

Comme suite à la décision  
du Conseil du 25 avril 1945.

Monsieur le Ministre,

Je vous adresse ci-joint, en 2 exemplaires, le  
projet relatif à l'électrification de la Ceinture-Sud.

Ce projet est inscrit au deuxième programme quin-  
quennal de la S.N.C.F. qui a été approuvé le 10 novembre  
1941.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir, après  
décision, me renvoyer un exemplaire de ce projet.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance  
de mes sentiments de haute considération.

Le Président du Conseil d'Administration,

Signé : FOURNIER.

Monsieur le Ministre des Travaux Publics et des Transports, Direction  
Générale des Chemins de fer et des Transports, 244 Bd St-Germain  
PARIS 7<sup>e</sup>

QUESTION V - PROJETS

8°) Electrification de la Ceinture-Sud

P.V. (p.13)

M. LEMAIRE expose que le projet d'électrification de la Ceinture-Sud de Paris entre Versailles et Sucy-Bonneuil, d'une part par Juvisy, d'autre part par le raccordement stratégique de Massy à Orly répond à des considérations techniques et pratiques d'une valeur incontestable.

Cette artère, qui assure la liaison entre les Régions Ouest, Sud-Ouest, Sud-Est et Est, doit faire face à un trafic intense soit pour les échanges entre les gares de triages de la région parisienne, soit pour les courants en provenance d'une région et à destination d'une autre région. Il s'agit, au surplus, d'un parcours à profil accidenté dont les rampes présentent de nombreuses sujétions en exploitation vapeur. Enfin et surtout, les sections des lignes intéressées forment actuellement une solution de continuité entre les réseaux électrifiés de l'Ouest et du Sud-Ouest et il importe de mettre fin au plus tôt à cette lacune qui présente en particulier de très graves inconvénients du point de vue des échanges entre les deux régions.

Les caractéristiques techniques des installations à créer seront les mêmes que celles des lignes les plus récemment électrifiées, Paris-Le Mans et Tours-Bordeaux.

La dépense, imputable au compte des Travaux Complémentaires, est évaluée à 243 M. 2. Les économies annuelles escomptées du fait de l'électrification étant chiffrées au minimum à 14,5 M., cette dépense paraît largement rentable.

M. CRAPIER estime que le croquis annexé à la note, trop schématique, ne permet pas d'apprécier toute la portée du projet : notamment, on ne voit pas nettement quelles sont les gares intéressées par le développement du trafic-voyageurs sur ces lignes. D'autre part, quel est l'ordre d'urgence prévu pour la réalisation de ces travaux ? Il est à craindre que leur exécution par priorité ne soulève des protestations de la part d'autres usagers qui attendent impatiemment l'électrification des banlieues Est et Nord. Certaines précautions seraient sans doute à prendre en vue de permettre à ces usagers de se rendre compte des raisons qui imposent d'abord l'électrification aujourd'hui proposée.

M. LE PRESIDENT souligne l'urgence et l'importance du projet, eu égard surtout aux facilités d'exploitation que donnera la suppression de la coupure actuelle entre les lignes déjà électrifiées de l'Ouest et du Sud-Ouest. Son intérêt, du point de vue de l'ensemble des communications, prime certainement celui des autres projets d'électrification.

En réponse à une question de M. BOUTET, M. LEMAIRE précise que les travaux commenceront à bref délai par l'électrification de la section Juvisy-Valenton, avant même la mise en chantier de l'électrification des lignes du Sud-Est.

Le Conseil approuve le projet.

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Conseil d'Administration

Séance du 25 avril 1945

V - Projets :

8°) Electrification de la Ceinture-sud.-

M. Lemaire -

M. Crespin - urgence à approuver en ce bord

M. Boulet -

Yves

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Paris, le

N O T E

pour MM. les Membres du Conseil d'Administration

---

au sujet de l'Electrification  
de la Ceinture-Sud

---

La Ceinture-Sud est une importante artère de liaison entre les Régions Ouest, Sud-Ouest, Sud-Est et Est. Cette ligne, reliant Versailles à Savigny-sur-Orge (Juvisy), Juvisy à Valenton et à Sucy-Bonneuil, ainsi que Massy-Palaiseau à Orly et Valenton est appelée, par sa situation géographique, à assurer un trafic intense, soit pour les échanges entre les gares de triage de la région parisienne, soit pour les courants en provenance d'une région et à destination d'une autre région. C'est une ligne à profil accidenté dont les rampes de 12 à 15 mm par mètre présentent de nombreuses sujétions en exploitation vapeur.

Aussi, pour en assurer une exploitation régulière et rationnelle, nous proposons d'électrifier cette ligne, qui, faisant la jonction entre les deux réseaux électrifiés de l'Ouest et du Sud-Ouest, assurera également, après électrification de Paris-Lyon, la jonction avec le Sud-Est.

Les Régions desservies par la section de ligne Versailles-Juvisy sont susceptibles d'un important développement. L'extrême souplesse de la traction électrique permettra de rétablir et d'améliorer sur la ligne considérée le trafic voyageurs.

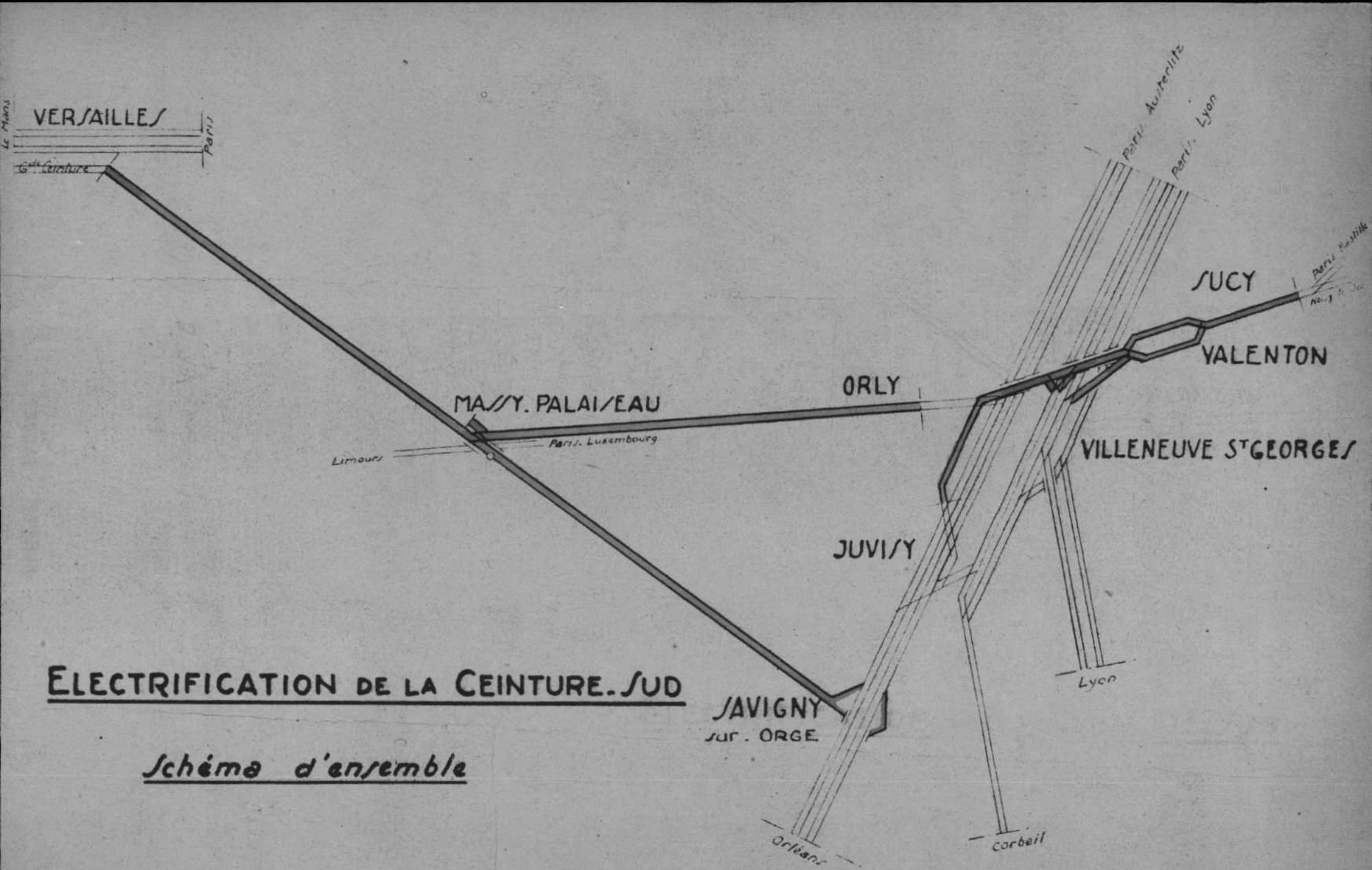
Par ailleurs, la mise en application prochaine de notre programme de trafic de transports de régime accéléré rend particulièrement désirable l'électrification considérée qui facilitera et permettra d'accélérer les échanges entre les gares centres de la Région Parisienne (Noisy et Nanterre-La Folie).

Le montant total du projet, qui, inscrit au 2ème programme quinquennal, est imputable au compte des Travaux Complémentaires, s'élève à : 243 M 200.

Il est demandé à MM. les Membres du Conseil d'Administration de bien vouloir approuver le présent projet.

Le Directeur  
du Service Central des Installations  
Fixes et de la Construction,

*A. L. H.*



VERSAILLES

G<sup>re</sup> Ceinture

Paris

MASSY. PALAISEAU

Limours

Paris. Luxembourg

ORLY

JUVISY

JAVIGNY  
sur. ORGE

Orléans

VILLENEUVE STGEORGES

Lyon

Corbeil

SUCY

VALENTON

Paris. Austerlitz

Paris. Lyon

Paris. Pasteur  
No. 1

ELECTRIFICATION DE LA CEINTURE. SUD

Schéma d'ensemble